

Extrait du registre des décisions

Bureau du 07 juillet 2022

n° 092-22

Objet : *RS - Approbation de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre Grand Chambéry et Chambéry-Grand Lac Economie relative à la déconstruction d'ouvrages à Bissy-Champs Courts sur la commune de Chambéry*

- date de convocation le 01 juillet 2022
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi sept juillet dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Le Châtelard, gymnase, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 30

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévisse - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Martin Noblecourt
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Pascal Mithieux
La Ravoire	Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 16

de Grégory Basin à Alexandre Gennaro - de Jean-François Beccu à Alain Caraco - de Pierre Brun à Marie Bénévisse - de Michel Camoz à Jean-Benoît Cerino - de Maryse Fabre à Cécile Trahand - de Christelle Favetta-Sieyes à Franck Morat - de Hervé Ferroud-Plattet à Vincent Boulnois - de Christian Gogny à Philippe Gamen - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Sylvie Koska à Brigitte Bochaton - de Aurélie Le Meur à Martin Noblecourt - de Thierry Repentin à Jean-Benoît Cerino - de Daniel Rochaix à Eric Delhommeau - de Thierry Tournier à Christian Berthomier - de Jean-Maurice Venturini à Michel Dyen

• conseillers excusés : 6

Stéphane Bochet - Jean-Pierre Coendoz - Philippe Ferrari - Marcel Ferrari - Max Joly - Luc Meunier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 07 juillet 2022

délibération n° 092-22

objet **RS - Approbation de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre Grand Chambéry et Chambéry-Grand Lac Economie relative à la déconstruction d'ouvrages à Bissy-Champs Courts sur la commune de Chambéry**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que préalablement à la création de Chambéry-Grand Lac Economie le 1^{er} juillet 2017, Grand Chambéry a lancé les démarches pour libérer des tenements sur le site de Bissy-Champs Courts à Chambéry, permettant à terme l'aménagement de lots cessibles à destination d'entreprises.

Afin d'optimiser les délais de réalisation des travaux, Chambéry-Grand Lac Economie a sollicité Grand Chambéry, mandataire, pour conclure une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage dans l'objectif de faire réaliser en son nom, pour son compte et sous son contrôle, les procédures réglementaires, les études et travaux suivants :

- procéder à la déconstruction du bâtiment implanté sur le site du parc d'activités économiques de Croix Sud à Bissy-Champs Courts, sise sur la parcelle AM 60, dit « Cabanon » et du parking attenant,
- assurer la maîtrise d'œuvre et le suivi des travaux de l'ensemble des démolitions.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération s'élève à 25 000 € HT.

Le financement sera assuré par Grand Chambéry, et à l'issue, un bilan de l'opération sera présenté au maître d'ouvrage. Chambéry-Grand Lac Economie remboursera les dépenses sur présentation d'appels de fonds.

Pour cette délégation de maîtrise d'ouvrage, il est convenu que Chambéry-Grand Lac Economie verse à Grand Chambéry une rémunération de 1 500 € HT.

Considérant les moyens dont dispose Grand Chambéry, notamment humains, pour mener à bien ces opérations,

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la convention de mandat à intervenir entre Grand Chambéry et Chambéry-Grand Lac Economie pour les travaux de déconstruction des ouvrages cités ci-dessus,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer la convention et les actes à intervenir,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 092-22

Objet de l'acte :	RS - Approbation de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre Grand Chambéry et Chambéry-Grand Lac Economie relative à la déconstruction d'ouvrages à Bissy-Champs Courts sur la commune de Chambéry
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 3 - Conventions de Mandat 2 - Convention initiale et avenant (document contractuel)
Date de l'acte :	13 juillet 2022
Annexe(s) :	convention de mandat de maîtrise d'ouvrage

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220713-lmc1H27546H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H27546H1

Date de transmission en Préfecture :	14 juillet 2022
Date de réception en Préfecture :	14 juillet 2022
Publication :	jeudi 14 juillet 2022